

# Commune de FERE-CHAMPENOISE

## PROCES VERBAL

### de la

## SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers :**

En exercice 19  
Présents 15  
Votants 18

**du 30 JANVIER 2020**

Secrétaire de séance : Sophie PARENT

M. le Maire ouvre la séance. Il présente les excuses de Christophe CELLIER, Patrick BRETON et Jérémy PETIT et annonce les pouvoirs.

Sophie PARENT est désignée secrétaire de séance.

M. Le Maire lit les délibérations et le procès-verbal du 19 décembre dernier. Ceux-ci sont adoptés avec 13 voix pour et 2 abstentions.

M. Le Maire fait un point sur la suppression de la taxe d'habitation afférente à la résidence principale :

-en **2020**, 80% des contribuables les moins aisés ne paieront plus de taxe d'habitation

-en **2021**, 70%

-en **2022**, 35%

-puis suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour l'ensemble des contribuables en 2023

Les collectivités territoriales seront compensées à l'euro près (la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera attribuée aux communes et les départements/intercommunalités seront compensés via la TVA).

En revanche, la réforme est sans changement pour les propriétaires ou locataires de résidences secondaires.

Mme MANCE présente :

- le compte-rendu de sa commission intergénérationnelle et bâtiments du 23/01/2020

- le compte-rendu de la réunion avec les professeurs des écoles de la primaire pour les travaux de démolition/reconstruction de cette dernière

M. FELIX s'interroge sur le coût de la démolition. M. Le Maire répond qu'on ne connaît pas encore le coût précis, cela va dépendre du diagnostic plomb/amiante. Dans le dossier de subvention, une fourchette haute a été appliquée pour éviter les mauvaises surprises.

M. Le Maire informe le Conseil du recensement de la population qui est actuellement en cours (pour rappel, il a lieu tous les 5 ans). Celui-ci devrait se terminer mi-février.

M. Le Maire informe le Conseil du relèvement du seuil de passation des marchés publics à 40 000 euros. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence pour la

conclusion des marchés publics passe donc de 25 000 € HT à 40 000 € HT, de même que le seuil à partir duquel la procédure de passation doit être obligatoirement dématérialisée.

M. Le Maire fait un point sur les travaux réalisés par les services techniques :

- Construction d'un banc petite taille pour l'école élémentaire
- Démontage de tous les placards de la partie d'école élémentaire qui sera détruite
- Idem pour toutes les patères
- Idem pour les vitres de séparation des classes et remises en place de certaines vitres à la bibliothèque, aux logements de l'école suite destruction lors de la tempête et certains actes de vandalisme (cailloux dans les carreaux)
- Idem pour les luminaires récupérables
- Construction de mobilier pour l'école maternelle
- Création et installation d'une protection spécifique autour du tuyau de gaz extérieur de la chaufferie du Gymnase
- Mise en place des protections sur les paniers de basket
- Réparation d'un parapet sur les escaliers de l'église
- Mise en place d'un panneau indicateur pour le parking de la bibliothèque
- Installation de robinets pour le nettoyage des douches des vestiaires du stade

M. Le Maire rappelle que le congrès départemental des sapeurs-pompiers se tiendra le 13 juin prochain, en lien avec la CCSM.

M. Le Maire informe qu'une procédure de renouvellement de la délégation de service public à l'eau et à l'assainissement est en cours. Un groupement de commandes avec la commune de Connantre a été passée pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'accompagner les deux collectivités dans cette procédure complexe. Cela a permis d'optimiser les coûts.

M. Le Maire informe le Conseil de contacts pris avec la Région pour permettre à Normée de bénéficier de la fibre optique au plus vite, au regard des nombreuses difficultés de connexion internet.

M. Le Maire dresse un bilan rapide des animations du marché du mercredi. Globalement, le système de tombola fonctionne peu car les commerçants ne jouent pas le jeu. En revanche, les animations à destination des enfants fonctionnent bien (halloween, Noël, fêtes des mères et des pères, printemps etc.)

M. Le Maire fait un point sur les travaux de l'Eglise

Dans un premier temps, les combles ont été nettoyés. Les problèmes rencontrés sont nombreux (transepts endommagés, plafond effrité, fissures dans la nef, clocher endommagé, infiltration d'eau dans les combles etc.) et remontent à différentes périodes.

Un diagnostic complet des travaux à réaliser doit nécessairement être réalisé par un spécialiste et les travaux sur le clocher seront probablement à réaliser en priorité.

M. GORISSE souligne que le chauffage au gaz de l'Eglise n'améliore pas la situation en abîmant les pierres avec la vapeur.

M. Le Maire informe le Conseil du nombre important de passeports et cartes d'identité réalisés en Mairie de Fère-Champenoise puisque celui-ci s'élève à 1800.

En janvier 2020 déjà, on constate une augmentation de 40 titres supplémentaires par rapport à l'année précédente.

C'est plutôt une bonne chose car cela permet d'attirer du monde en centre-ville.

Pour rappel, l'Etat verse une dotation d'environ 8 000 € pour la confection de ces titres.

Mme EGOT aimerait avoir un retour sur la fréquentation de la borne camping-car.

M. Le Maire qu'il s'agit là d'une compétence communautaire mais que la fréquentation est plutôt bonne malgré le peu de visibilité sur l'application censée la répertorier.

M. Le Maire revient sur l'incendie qui a récemment touché les anciens locaux de la SEM. Cela est d'autant plus regrettable qu'une vente était sur le point de se conclure.

Il s'agirait d'une plateforme de stockage de matériaux spécialisée dans l'environnement.

Un contact va être pris avec le liquidateur judiciaire pour connaître l'impact de cet événement sur le prix de vente mais il est fort probable qu'une négociation soit demandée.

La séance est levée à 20h55.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 27 février 2020.